

**Rapport de la Présidente**

Commission permanente du  
vendredi 11 octobre 2019

**6<sup>ème</sup> Commission**

N° CP-2019-9-6-5

**Service instructeur**

DEVI - Service de l'Environnement et de  
l'Agriculture

**Service consulté**

**SECHERESSE AGRICOLE 2018  
SOUTIEN EXCEPTIONNEL AU MAINTIEN ET A L'AMELIORATION  
AGROENVIRONNEMENTALE DES PRAIRIES  
PAIEMENT DES EXPLOITANTS AGRICOLES**

Résumé : Dans le cadre de la démarche GERPLAN et suite à la sécheresse de 2018, le Département a décidé de soutenir les éleveurs pour le maintien et l'amélioration de leurs prairies. Il vous est ainsi proposé de mettre en paiement les subventions concernant le sur semis à forte valeur agroenvironnementale proposé par notre collectivité que 19 exploitants ont mis en œuvre et qui représente un montant total de 34 367 €. La Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie a donné un avis favorable lors de sa séance du 13 septembre 2019.

Suite à la sécheresse de 2018, la Commission Permanente du Conseil départemental a décidé lors de sa séance du 15 mars 2019 (délibération n° CP-2019-3-6-2), d'apporter dans le cadre de la démarche GERPLAN, un soutien aux éleveurs en subventionnant une semence à forte valeur agroenvironnementale afin de leur permettre de procéder à du sur-semis sur les prairies impactées.

Pour mémoire, les critères d'éligibilité validés pour l'achat des semences sont les suivants :

- montant subventionnable plafonné à 175 € par ha,
- plancher de subvention de 500 € et plafond de subvention de 2 500 € par exploitation agricole,
- montant maximal de la dépense totale de 134 750 €, les dossiers étant traités par ordre d'arrivée.

Cette opération au final concerne :

- 19 agriculteurs,
- pour une surface totale de 311 ha,

soit un coût total pour le Département de 34 367 €.

Je vous propose ainsi d'attribuer aux 19 exploitants agricoles ayant pratiqué un sur-semis à forte valeur agroenvironnementale sur leurs prairies impactées par la sécheresse de 2018, figurant sur la liste jointe au rapport, un montant total de subventions de 34 367 €.

Les crédits seront prélevés sur le programme C751, chapitre 65, fonction 738, nature 6574.

Ces subventions feront l'objet d'un versement unique en fin d'opération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT